

**REGLEMENT
DU CONCOURS
IDRAC BUSINESS SCHOOL
2018**

Le présent règlement s'applique aux admissions en 1^{ère} année, 2^{ème} année et 3^{ème} année du programme BACHELOR d'IDRAC Business School.

Dès son inscription, le candidat s'engage à respecter strictement toutes les instructions figurant dans ce règlement.

1. CONDITIONS D'ADMISSION ET DISPOSITIONS GENERALES DU CONCOURS BACHELOR IDRAC Business School

Le concours d'entrée en 1^{ère} année est ouvert à tout candidat français et étranger titulaire, ou en passe de le devenir, d'un Baccalauréat français ou d'un diplôme équivalent.

La rentrée de septembre est pré-organisée par l'intermédiaire du portail PARCOURSUP.

La rentrée de février fait l'objet d'un concours autonome et indépendant de celui organisé pour la rentrée de septembre.

Le concours d'entrée en 2^{ème} année est ouvert à tout candidat français et étranger titulaire, ou en passe de le devenir, d'une année universitaire et pouvant justifier de 60 crédits ECTS ou équivalent.

Le concours d'entrée en 3^{ème} année est ouvert à tout candidat français et étranger titulaire, ou en passe de le devenir, de 2 années universitaires ou d'un Diplôme de Bac+2 et pouvant justifier de 120 crédits ECTS ou équivalent.

Quelle que soit l'année intégrée :

- Les candidats ne peuvent se présenter qu'une seule fois par an au concours BACHELOR IDRAC Business School.
- Les candidats handicapés ou atteints d'une maladie chronique peuvent se voir fixer (sur présentation d'un certificat médical) des dispositions particulières d'aménagement pour leur concours.
- Le bénéfice de l'admission est valable un an, pour la rentrée de l'année académique en cours et la rentrée de l'année académique suivante.
- Ce concours est ouvert à tous les lycéens en classe de terminale et aux étudiants titulaires d'un diplôme ou d'un titre listé ci-dessous.

Pour l'entrée en 1ère année Bachelor :*Baccalauréat Général : série*

- Economique et social (ES)
- Littéraire (L)
- Scientifique (S)

Baccalauréat Technologique : série

- Sciences et technologies de la santé et du social (ST2S)
- Technologies industrielles et du développement durable (STI2D)
- Sciences et technologies de laboratoire (STL)
- Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG)
- Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV)
- Sciences et technologies du design et des arts appliqués (STD2A)
- Le baccalauréat technologique hôtellerie
- Le baccalauréat technique de la musique et de la danse (TMD)

*Baccalauréat PRO à dominante tertiaire**Diplôme étranger équivalent (parmi lesquels) :*

- Abitur en Allemagne,
- Matura en Autriche, en Croatie, en Pologne et en Slovénie,
- Maturita en république tchèque et en Slovaquie,
- Maturità en Italie,
- Maturité/Matura/Maturità en Suisse,
- Certificat d'enseignement secondaire supérieur en Communauté française de Belgique,
- A-level au Royaume-Uni,
- High school diploma aux États-Unis,
- Bachillerato ou de la Selectividad en Espagne,
- Gymnasieexamen en Suède,
- ylioppilastutkinto/studentexamen en Finlande,
- Examen d'État unifié (en russe : Единый государственный экзамен (ЕГЭ), Yediniy gosudarstvenniy ekzamen (EGE)) en Russie
- Diplôme d'études collégiales (DEC) au Québec,
- Bac sciences expérimentales au Maroc

Cette Liste n'est pas exhaustive...

Pour l'entrée en 2ème année Bachelor :

Etre titulaire d'une première année validée de l'Enseignement Supérieur et pouvant justifier de 60 crédits ECTS ou équivalent.

Par exemple :

- Première année de Licence,
- Première année de Bachelor,
- Première année de prépa,
- Première année d'Ecole de Commerce
- Première année d'Ecole d'ingénieur
- Première année d'IUT,
- Première année de BTS,

Ou Diplôme étranger équivalent.

Pour l'entrée en 3^{ème} année Bachelor :

Etre titulaire d'un Bac+2 à dominante tertiaire de l'Enseignement Supérieur ou Diplôme étranger équivalent ou de 2 années universitaires et pouvant justifier de 120 crédits ECTS.

- Les candidats étrangers doivent fournir une équivalence des Diplômes français
- L'obtention du titre ou diplôme au plus tard le 30 novembre de l'année du concours est impérative pour confirmer l'admission, même en cas de report de validité du Concours. Passé cette date, le candidat perdra automatiquement le bénéfice de son concours.
- Les informations fournies par le candidat engagent sa responsabilité. En cas de fausse déclaration ou de diplôme ou titre non conforme aux exigences requises, le candidat s'expose à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du concours, la non restitution de l'acompte sur frais de scolarité et à la perte du bénéfice éventuel de l'admission.
- Les candidats étrangers doivent justifier d'un visa pour la durée de leurs études et pour la journée du concours. Aucun autre document ne pourra être fourni que la convocation au concours. Des dispositions particulières sont prévues, se renseigner auprès du service des admissions.

2. INSCRIPTION AU CONCOURS

Les candidats pourront s'inscrire à l'une des sessions annuelles du concours BACHELOR IDRAC Business School, suivant le calendrier publié sur le site internet de l'Ecole.

3. MODALITES D'INSCRIPTION AU CONCOURS

L'inscription aux épreuves s'effectue en ligne sur le site PARCOURSUP pour le concours en 1^{ère} année (rentrée de septembre) et sur le site www.bachelor-idrac.fr pour le concours en 1^{ère} année (rentrée de février), 2^{ème} ou 3^{ème} année.

Les candidats doivent impérativement respecter la procédure d'inscription suivante qui comprend trois phases obligatoires :

- 1) Saisie et validation des données sur le Dossier de Candidature en ligne
- 2) Paiement des droits d'inscription au concours
- 3) Envoi des pièces justificatives

Les droits d'inscription au concours s'élèvent en 1^{ère} année à :

- 95 € pour les candidats non boursiers
- 47.50 € pour les candidats boursiers (fournir obligatoirement une attestation de bourse de l'année en cours).

Les droits d'inscription au concours s'élèvent en 2^{ème} et 3^{ème} année à

- 120 € pour les candidats non boursiers
- 60€ pour les candidats boursiers (fournir obligatoirement une attestation de bourse de l'année en cours).

L'inscription définitive au concours est subordonnée au règlement complet des droits d'inscription.

Les droits d'inscription au concours BACHELOR restent acquis à IDRAC Business School même en cas de renonciation ou de démission préalable au concours.

Les candidats sont informés à réception de leur candidature du caractère complet ou non de leur dossier.

4. MISE A JOUR ET IMPERATIF DE VIGILANCE

Le candidat doit, pendant toute la durée des concours, informer son centre de concours par email de toute modification de ses coordonnées personnelles.

Il doit également consulter régulièrement sa messagerie électronique, moyen privilégié de communication retenu par IDRAC Business School pour l'information du candidat.

5. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES COMMUNIQUEES PAR LES CANDIDATS

Conformément aux règles visant à protéger les personnes contre la transmission et l'usage abusif des données personnelles, IDRAC Business School s'engage à protéger les données communiquées par le candidat.

Ces données sont utilisées exclusivement dans les opérations de concours et d'admission. A ce titre, elles peuvent être transmises, selon les nécessités, aux différents intervenants qui participent au processus des concours : organe de gestion informatique, organisme bancaire pour le paiement des droits d'inscription.

Tous les destinataires s'engagent également à protéger les données personnelles et à ne pas les communiquer à des tiers.

6. ORGANISATION DES EPREUVES

Les épreuves d'admission écrites se déroulent en ligne sur la plate-forme TEST-R.

Les épreuves d'admission orales se déroulent sur le campus centre de concours.

Les épreuves écrites et orales sont communes à l'ensemble des campus IDRAC Business School.

7. CONVOCATION

Le choix du centre de concours et la date de l'oral s'effectue au moment de l'inscription au concours.

Le candidat est informé par email des modalités de passage des épreuves écrites sur la plate-forme TEST-R et de la date et de l'heure de sa convocation pour les épreuves orales.

8. VERIFICATION DE L'IDENTITE

Le candidat doit pouvoir justifier de son identité à tout moment lors des épreuves orales à l'aide d'une pièce d'identité en cours de validité et portant une photographie récente. Les justificatifs acceptés (à l'exclusion de tout autre) sont :

- *Carte d'identité nationale en cours de validité*
- *Passeport en cours de validité*
- *Permis de conduire*

9. EPREUVES ET COEFFICIENTS

Pour les candidats BACHELOR 1^{ère} année :

Epreuves	Durée	Coefficient
ECRIT	1h40mn (2h10mn si LV2)	10 (12 si LV2)
Compréhension de texte et orthographe QCM	30mn	3
Business and effective English QCM	20 mn	3
Raisonnement, méthode et logique QCM	20 mn	2
Culture générale QCM	10 mn	2
LV2 (facultative) QCM	15 mn	2 (si note ≥ à 10/20)
ORAL	½ journée	10
Atelier collaboratif	30mn	
Entretien individuel Français + anglais	30mn	10
TOTAL		20 (22 si LV2)

Pour les candidats BACHELOR 2ème année :

Epreuves	Durée	Coefficient
ECRIT	1h40mn 2h10mn si LV2)	10 (12 si LV2)
Compréhension de texte et orthographe QCM	30mn	3
Business and effective English QCM	20 mn	3
Raisonnement, méthode et logique QCM	20 mn	2
Culture générale de l'entreprise QCM		
Commerce	20 mn	0.5
Comptabilité	15 mn	0.5
Economie	15 mn	0.5
Marketing	10 mn	0.5
LV2 (facultative) QCM	15 mn	2 (si note ≥ à 10/20)
ORAL	½ journée	10
Atelier collaboratif	30 mn	
Entretien individuel Français + anglais	30mn	10
TOTAL		20 (22 si LV2)

Pour les candidats BACHELOR IDRAC 3^{ème} année :

Epreuves	Durée	Coefficient
ECRIT	1h25mn	10
Epreuve professionnelle QCM		
Marketing	10 mn	2
Commerce	20 mn	1
Management et stratégie,	20 mn	1
Comptabilité	15 mn	1
Business and effective English QCM	20 mn	3
LV2 QCM	15 mn	2
ORAL	½ journée	10
Atelier collaboratif	30mn	
Entretien individuel Français + anglais	30mn	10
TOTAL		20

10.

11. DEROULEMENT DES EPREUVES ECRITES

- Le candidat reçoit par email de la plateforme TEST-R sa convocation sur laquelle figure l'adresse de la plateforme avec un lien de connexion, ses identifiants et code d'accès.
- Le candidat se connecte à la plateforme et peut commencer à faire les tests. Il peut choisir l'ordre des tests. Attention, le temps est limité pour finaliser chaque épreuve.
- Pendant chaque test, la caméra prend une photo toutes les minutes.
- Toute fraude ou tentative de fraude peut entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du concours, sans préjuger des poursuites qui pourraient être engagées.

12. DEROULEMENT DES EPREUVES ORALES

- Le candidat reçoit sa convocation aux épreuves orales par email.
 - Tous les candidats ayant signé leur présence avec production de leur convocation et justification de leur identité sont considérés comme ayant participé au concours.
 - L'épreuve de l'atelier collaboratif se déroule en groupe de 4/5 étudiants (3 minimum) : le groupe doit préparer et présenter une réponse collective à une question sur un thème imposé.
 - L'épreuve de l'entretien individuel est centrée sur le projet et le profil du candidat (en français et en anglais).
 - Les jurys sont composés de professionnels et de membres du corps professoral.
-
- Les tenues vestimentaires des étudiants doivent permettre de voir l'intégralité de leur visage. Les candidats qui se présenteraient avec des tenues ne permettant pas de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas de dispositifs permettant la fraude ne seront pas autorisés à participer aux épreuves orales.

13. RESULTATS DU CONCOURS

JURY D'ADMISSION

Le jury d'admission délibère à l'issue de chaque session de concours après la correction des épreuves écrites.

Les candidats sont classés par ordre de mérite et le jury détermine le nombre de candidats admis définitivement.

Le jury est souverain.

Les notes ne sont pas communiquées aux candidats

RECOURS

Le jury étant souverain, les réclamations ne peuvent porter que sur des erreurs matérielles de report de notes.

En conséquence, les demandes de révision de notes ou de nouvelle correction des copies ne sont pas admises.

L'appréciation aux épreuves orales n'est pas consultable.

Les membres du jury ont une garantie d'anonymat.

Cependant, le candidat pourra demander par écrit à l'école l'appréciation globale.